



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Ville de SAINT-SAVOURNIN

13119

☎ : 04 42 04 64 03 - Fax : 04 42 72 43 08

Mail : mairie@mairie-stsavournin.fr

Site : www.mairie-stsavournin.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 08 AVRIL 2016**

Appel

PRESENTS : Messieurs MARCENGO, VILLAR, PELLEGRINO Roger, PELLEGRINO Vincent, DINI, VEYRAT, CALDERON, BERNARDI, AUBERT, Mesdames RIOU, ALVAREZ, MARCON, CAZORLA, COSTE, SUELVES, GRAMMATICO, KEHIAYAN et DAGOSTINO.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs FIORUCCI, DESOLE, THOMAS, Mesdames FERRARA et BARRA.

PROCURATIONS : Monsieur FIORUCCI à Madame ALVAREZ
Monsieur DESOLE à Monsieur CALDERON
Monsieur THOMAS à Madame KEHIAYAN
Madame FERRARA à Madame MARCON
Madame BARRA à Madame GRAMMATICO

Madame COSTE Elodie a été élue secrétaire de séance.

La séance débute à 18h30.

A la suite de l'appel nominal des conseillers municipaux effectué par Monsieur le Maire, Il est demandé d'approuver le procès verbal du 23 février 2016.

Monsieur AUBERT prend la parole et demande pourquoi il n'a pas reçu les courriels de convocation à certaines réunions publiques. Monsieur le Maire répond que la réponse sera communiquée à la fin de la séance dans les questions diverses.

Monsieur AUBERT réplique qu'il écrira à Monsieur le Préfet à ce sujet.

Ensuite, monsieur VEYRAT intervient et fait remarquer qu'il manque dans le procès verbal la délibération du choix du maître d'œuvre pour le futur pôle administratif, évoquée lors de la séance précédente. Monsieur le Maire explique qu'aucune délibération n'a été formalisée et que ce point est à nouveau présenté à l'ordre du jour.

1) Choix du maître d'œuvre pour le futur pôle administratif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 21 avril 2015 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'engager l'opération de réhabilitation de l'ancien groupe scolaire en Pôle administratif et de confier un contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL FAÇONÉO, conformément à la loi 2010-559, à l'article L 327-1 du Code de l'Urbanisme et à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985.

Le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure négociée en application de l'article 35 I 2^{ème} du Code des marchés publics en dérogation à la procédure de concours du fait de la réutilisation et réhabilitation de bâtiments existants, conformément à l'article 74 III 1^{er} b ont été lancées.

L'analyse des 33 candidatures de maîtrise d'œuvre et l'avis du jury de maîtrise d'œuvre réuni le 23 décembre 2015 pour proposer au maître d'ouvrage 3 équipes admises à la négociation a eu lieu : les plis suivants ont été retenus

Pli n°7 : Jérôme APACK (mandataire)

Pli n°11 : OH!SOM ARCHITECTES (mandataire)

Pli n°32 : José MORALES ARCHITECTE (mandataire)

La décision a été prise le 23 décembre 2015 entérinant le choix des 3 équipes ci-dessus.

Après remise des offres des 3 candidats le 25 janvier 2016 et analyse préalable des propositions, les 3 candidats ont été auditionnés le 11 février 2016 dans le cadre des négociations.

L'analyse des offres négociées a été remise le 16 février 2016 par les 3 candidats, la décision du 22 février 2016 a classé les 3 candidats et a désigné OH ! SOM ARCHITECTES comme lauréat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant d'honoraires de 231.000,00 € HT correspondant à la mission de base et aux options suivantes :

Option 1 : Quantitatifs

Option 2 : Non retenue (Etudes d'exécution)

Option 3 : Mission SSI (Système Sécurité Incendie) ...

Option 4 : Mission OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination)

et d'autoriser le Directeur Général de la SPL FAÇONÉO à signer le marché correspondant et toutes pièces conséquences des présentes.

Monsieur VEYRAT prend la parole et demande quel est l'avancement du budget prévu pour le projet dont FACONEO a un contrat de mandat de délégation. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit ici de voter l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser FACONEO à le signer. Par ailleurs, toutes les pièces relatives au budget se trouvent dans les documents budgétaires.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à 13 voix « pour » et 10 voix « contre » de Mesdames MARCON, FERRARA (procuration), CAZORLA, BARRA (procuration), GRAMMATICO, DAGOSTINO, Messieurs DINI, VEYRAT, BERNARDI et AUBERT, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser FACONEO à signer le marché correspondant et toutes pièces conséquences des présentes.

2) Retrait de la Commune de la Bouilladisse du Syndicat Intercommunal des Installations Sportives de Gréasque

Rapporteur : Vincent PELLEGRINO, Adjoint

Monsieur le Maire de la Bouilladisse a sollicité le Président du Syndicat en vue d'acter le retrait de sa commune du Conseil Syndical. Cette demande a fait l'objet d'une décision unanime du Conseil Municipal de la Bouilladisse lors de sa séance du 23 novembre 2015.

A ce jour, seuls quatre élèves de la Commune de la Bouilladisse fréquentent le collège de Gréasque, l'intérêt de la commune à adhérer au Syndicat Intercommunal des Installations Sportives est manifestement amoindri.

D'ailleurs, lors du dernier Conseil Syndical, les élus et les parents d'élèves présents ont reconnu une utilité très limitée pour la Commune.

Il est proposé :

- De décider du principe de retrait de la Commune de la Bouilladisse du Syndicat Intercommunal des Installations Sportives de Gréasque.

Monsieur AUBERT demande quel est le montant de la participation de Saint-Savournin. Monsieur le Maire lui répond que l'information se trouve dans le budget.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, décide d'approuver le retrait de la commune de la Bouilladisse du Syndicat Intercommunal des Installations Sportives de Gréasque.

3) Modification des statuts du SMED 13 suite à de nouvelles compétences optionnelles

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors du Comité Syndical du 10 décembre 2015, l'assemblée du SMED 13 s'est prononcée à l'unanimité sur une modification des statuts du syndicat dont la commune est membre. Cette modification concerne la prise en compte de nouvelles compétences :

- Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

- Infrastructures de distribution de GNV (Gaz Naturel pour Véhicules)

- Réseaux de chaleur et de froid

Il est demandé d'approuver cette modification.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, décide d'approuver la modification des statuts du SMED 13 suite à de nouvelles compétences optionnelles.

4) Organisation et dotation du grand prix de peinture et de sculpture de Saint-Savournin

Rapporteur : RIOU Jeannette, Adjoint

Pour la deuxième année consécutive, il est proposé que la commune organise une manifestation culturelle annuelle intitulée « **le grand prix de peinture et de sculpture de Saint-Savournin** », en partenariat avec l'association « l'Atelier du Lavoir ». Cette deuxième édition se déroulera du 05 au 12 mai 2016, salle Marie-Ange Luciani.

La somme de 1 250 euros est prévue au budget dans le cadre des prix attribués aux lauréats répartis de la façon suivante :

- 1^{er} Prix peinture à l'huile : 200 €
- 2^{ème} Prix peinture à l'huile : 150 €
- 1^{er} Prix aquarelle ou pastel : 200 €
- 2^{ème} Prix aquarelle ou pastel : 150 €
- 1^{er} Prix sculpture : 150 €
- 2^{ème} Prix sculpture : 100 €
- Prix coup de cœur du jury : 100 €
- Prix Technique mixte : 100 €
- 1^{er} Prix de dessin : 100 €

Il est en outre proposé de voter le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à 14 voix « pour » et 9 « abstentions » de Mesdames MARCON, FERRARA (procuration), CAZORLA, BARRA (procuration) GRAMMATICO, DAGOSTINO, Messieurs VEYRAT, BERNARDI et AUBERT, décide d'approuver la dotation de la somme de 1 250 € dans le cadre des prix attribués aux lauréats et de voter le règlement intérieur.

5) Annulation de la délibération n° 2016/2-1/3 relative à l'acquisition des parcelles AI 121 et 122 cession gratuite de la parcelle AI 54 de l'avenue Alonso Flores

Rapporteur : VILLAR Bernard, Adjoint

Le Notaire Maître JAUME, dont le cabinet est sis à Trets, a fait savoir à la Municipalité qu'il y avait une désignation erronée et non précise des parcelles que la commune souhaitait acquérir. Nous sommes en attente des nouveaux documents qui nous permettront d'établir une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à 17 voix « pour » et 6 « abstentions » de Mesdames BARRA (procuration), GRAMMATICO, DAGOSTINO, Messieurs DINI, BERNARDI et AUBERT, décide d'annuler la délibération n° 2016/2-1/3 relative à l'acquisition des parcelles AI 121 et 122 cession gratuite de la parcelle AI 54 de l'avenue Alonso Flores.

6) Dénomination d'un lotissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT.

Le lotissement, situé chemin de l'Ortolan, est constitué de 31 lots distribués et numérotés de façon temporaire par le lotisseur afin de permettre aux propriétaires de faire reconnaître leur adresse.

Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le lotissement « les Terrasses de l'Ortolan ».

Monsieur VEYRAT pose la question suivante : « est-ce que les habitants ont été consultés ? »
Monsieur le Maire répond que la dénomination du lotissement figure dans le contrat de lotissement et que cette séance ne fait qu'officialiser l'appellation des Terrasses de l'Ortolan.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, approuve la dénomination du « lotissement de l'Ortolan ».

7) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (F.D.A.D.L.)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien groupe scolaire en pôle administratif et culturel, une demande de subvention a été déposée l'année dernière sur une base HT de 167 000 €. Afin de solder la pré étude de la deuxième phase, il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (F.D.A.D.L) au titre de l'exercice 2016 pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 55%.

Coût de la deuxième phase : **108 000 €**

Participation sollicitée auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre des travaux FDADL (55%) : **59 400.00 €**

Montant HT restant à la charge de la commune : **48 600 €**

Monsieur VEYRAT questionne sur l'avancement du budget de ce projet. Monsieur le Maire lui répond qu'il si lors du dernier Conseil Municipal on avait avancé sur cette affaire il aurait pu y avoir une avancée. Pour l'instant pas d'évolution, pas de nouveaux chiffres.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à 13 voix « pour » et 6 voix « contre » de Mesdames MARCON, FERRARA (procuration) BARRA (procuration) GRAMMATICO, Messieurs DINI, VEYRAT et 4 « abstentions » de Mesdames CAZORLA, DAGOSTINO, Messieurs BERNARDI et AUBERT, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (FDADL) pour le financement de la deuxième phase de la pré étude du groupe scolaire en pôle administratif et culturel.

8) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Fonds Départemental d’Aide au Développement Local (F.D.A.D.L.) 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose d’acquérir en projet d’équipement un véhicule incendie destiné au Comité Communal Feux de Forêts.

Le coût de l’acquisition est estimé à **41 833.33 € HT**.

Cette dépense est inscrite au budget communal sur l’opération 18.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du FDADL, au titre de l’exercice 2016 pour l’attribution d’une subvention la plus élevée possible, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût HT à : **41 833.33 €**

Participation sollicitée auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre du FDADL (55%) :
23 008.00 €

Montant HT restant à la charge de la commune : **18 825.33 €**

Monsieur DINI demande dans quel état se trouve le véhicule du CCFF, est-il hors d’usage ? Y-a-t-il une utilité à acquérir un deuxième camion ?

Monsieur VEYRAT souhaite connaître le nombre de membres composant le CCFF.

Monsieur le Maire informe que les bénévoles sont au nombre de 20 et que l’achat du camion est justifié car celui en circulation est vieux et nécessite des travaux d’entretien. Cela fera d’ailleurs l’objet d’une autre demande de subvention.

Le Conseil Municipal,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à 13 voix « pour » et 10 « abstentions » de Mesdames MARCON, FERRARA (procuration), CAZORLA, BARRA (procuration), GRAMMATICO, DAGOSTINO, Messieurs DINI, VEYRAT, BERNARDI et AUBERT, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Fonds Départemental d’Aide au Développement Local (F.D.A.D.L.) 2016 afin d’acquérir un véhicule incendie destiné au Comité Communal Feux de Forêts.

9) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Fonds Départemental d’Aide au Développement Local (F.D.A.D.L.) 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose d’acquérir de l’équipement informatique avec contrat de maintenance pour un logiciel destiné à la Police Municipale.

Le coût de l’acquisition est estimé à : **1 078.33 € HT**

Participation sollicitée auprès du Conseil départemental dans le cadre du FDADL (60 %) :
646.99 €

Montant HT restant à la charge de la commune : **431.34 €**

Le Conseil Municipal,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l’UNANIMITE, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Fonds Départemental d’Aide au Développement Local

(F.D.A.D.L.) 2016 pour l'acquisition d'équipement informatique destiné à la Police Municipale.

10) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Travaux de proximité 2016 relatifs aux travaux de voirie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe du projet des travaux de proximité qui concernent la voirie :

Les travaux consistent à :

- **Trottoir rue de la Fontaine à la Valentine**
- **Trottoir (RD 7) et pluvial avenue Alonso Flores et éclairage**
- **Aménagement du jardin Beausoleil**

Le coût total de ces travaux est estimé à : **74 833.33 € HT**

Cette dépense est inscrite au budget communal sur l'opération 11.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité, au titre de l'exercice 2016 pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible afin de financer ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total HT : **74 833. 33 €**

Participation sollicitée auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre des travaux de proximité (80 %) : **59 866.66 €**

Montant HT restant à la charge de la Commune : **14 966.67 €**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour réaliser des travaux de proximité 2016 relatifs aux travaux de voirie.

11) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Travaux de proximité 2016 relatifs au groupe scolaire de l'ESTELLO et des bâtiments communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe du projet des travaux de proximité qui seront réalisés sur le groupe scolaire de l'ESTELLO.

Les travaux consistent à :

- **mur anti bruit,**
- **extension cour école primaire,**
- **préau,**
- **réfectoires,**
- **salle motricité,**
- **peinture couloir**

Le coût total de ces travaux est estimé à : **108 333.33 € HT**

Cette dépense est inscrite au budget communal sur l'opération 16.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité, au titre de l'exercice 2016 pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible afin de » financer ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total HT : **108 333.33 €**

Participation sollicitée auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre des travaux de proximité (80 %) : **86 667.00 €**

Montant HT restant à la charge de la Commune : **21 666.33 €**

Monsieur le Maire informe également du projet des travaux de proximité qui concernent les bâtiments communaux :

Les travaux consistent à :

- **Réfection sol de la salle du Lavoir**
- **Installation de luminaires dans le hall d'entrée de la salle LUCIANI ainsi que le remplacement du vitrage, réalisation de peinture en salle de judo, acquisition et pose d'un écran géant et de ventilation.**

Le coût total de ces travaux est estimé à : **18 000 € HT**

Cette dépense est inscrite au budget communal sur l'opération 10.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité, au titre de l'exercice 2016 pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible afin de financer ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total HT : **18 000 €**

La Participation sollicitée auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre des travaux de proximité (80 %) : **14 400 € HT**

Montant HT restant à la charge de la Commune : **3 600 €**

Récapitulatif des travaux de proximité :

Le coût global des travaux de proximité s'élèvent à **126 333.33 € HT**

Le conseil Département participera à hauteur de 80 % : **101 067.00 €**

Montant HT à la charge de la commune : **25 266.33 €**

Monsieur VEYRAT demande si le montant des subventions est resté identique, en raison du changement politique qui s'est effectué au sein du Conseil Départemental.

Monsieur AUBERT questionne alors sur le montant des travaux subventionnés à hauteur de 80% et demande si le plafond qui était jusqu'alors à 75 000 € par projet a changé ?

Monsieur VEYRAT, à son tour, renchérit à savoir s'il n'y a plus de plafond.

Monsieur le Maire répond qu'il s'est rendu au conseil Départemental et que pour ces projets il n'y a pas de souci.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à 22 voix « pour » et 1 « abstention » de Madame DAGOSTINO, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Travaux de proximité 2016 relatifs au groupe scolaire de l'ESTELLO et des bâtiments communaux

12) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Travaux de proximité 2016 relatifs à l'éclairage public

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe du projet des travaux de proximité qui concernent l'éclairage public :

Les travaux consistent à :

- **Le parking salle du lavoir**
- **Centre ancien du village**

Le coût total de ces travaux est estimé à : **37 500 € HT**

Cette dépense est inscrite au budget communal sur l'opération 20.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité, au titre de l'exercice 2016 pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible afin de financer ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total HT : **37 500 €**

Participation sollicitée auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre des travaux de proximité (80 %) : **30 000 €**

Montant HT restant à la charge de la Commune : **7 500 €**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Travaux de proximité 2016 relatifs à l'éclairage public

13) Demande de subvention « réserve parlementaire » auprès de l'Assemblée Nationale :

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du député des Bouches du Rhône la réserve parlementaire comme aide au financement d'un projet permettant de dynamiser l'action du CCFF de la commune dans le maintien et la protection de nos zones forestières. Dans ce cadre Monsieur le Maire demande de débloquer une subvention en vue d'acquérir du matériel de défense d'incendie (dévidoir, tuyaux, lance...)

Le coût de l'acquisition est estimé à **1 202.58 HT**

La participation sollicitée auprès de Monsieur le Député des Bouches du Rhône dans le cadre de la réserve parlementaire est de : **601.29 € HT**

Le montant HT restant à la charge de la commune s'élève à : **601.29 €**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à 22 voix « pour » et 1 « abstention » de Monsieur BERNARDI, approuve la demande de subvention auprès de l'Assemblée Nationale en vue de solliciter la réserve parlementaire comme aide au financement d'un projet permettant de dynamiser l'action du CCFF.

14) Approbation du compte de gestion du Trésorier - Exercice 2015

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice budgétaire 2015 a été réalisée par le Trésorier de Roquevaire et que le compte de gestion établi par ce dernier présente une identité de valeur avec les écritures du compte administratif de l'ordonnateur, il vous est proposé d'adopter le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à 13 voix « pour » et 10 « abstentions » de Mesdames MARCON, FERRARA (procuration), CAZORLA, BARRA (procuration), GRAMMATICO, DAGOSTINO, Messieurs DINI, VEYRAT, BERNARDI et AUBERT, approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015.

15) Approbation du compte de gestion de la Caisse des Ecoles du Trésorier Exercice 2015

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que la caisse des écoles sera dissoute au bout de 3 années de non activité budgétaire. Il propose de voter le compte de gestion dont les écritures sont à zéro.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à 13 voix « pour » et 10 « abstentions » de Mesdames MARCON, FERRARA (procuration), CAZORLA, BARRA (procuration), GRAMMATICO, DAGOSTINO, Messieurs DINI, VEYRAT, BERNARDI et AUBERT, approuve le compte de gestion de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2015.

16) Approbation du compte administratif de la Caisse des Ecoles – exercice 2015

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est à zéro, que la caisse des écoles sera dissoute au bout de 3 années de non activité budgétaire.

17) Approbation du compte administratif 2015

Rapporteur : Madame ALVAREZ Solange

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ALVAREZ qui présente le compte administratif pour l'exercice 2015 ; elle s'exprime en ces termes :

Le compte administratif qui vous est proposé de voter aujourd'hui retrace les mouvements financiers de 2015.

Pour sa part, le comptable public a tenu la même comptabilité. Ainsi, le compte de gestion que nous venons d'adopter est bien évidemment en parfaite concordance avec la comptabilité tenue par l'administration communale.

Quelques bonnes nouvelles en 2015 :

Relèvement du taux de FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

Au titre des dépenses réalisées à compter du 1er janvier 2015, le taux de remboursement du FCTVA a été ajusté le portant de 15,482 % à 16,44 %. Le montant perçu en 2015 s'élève à 114.900 €

Fiscalité directe

Grâce à l'augmentation des bases fiscales, et sans toucher au taux d'imposition la commune a perçu la somme de 1.289.688 € soit environ 47.000 € de plus qu'en 2014.

Diminution de l'encours de la dette

En effet, l'encours de la dette qui est passé au 31 décembre 2015 à 935.028 € nous a permis une économie de 66.000 € par rapport à 2014.

Ensuite, Madame Alvarez invite les conseillers municipaux à consulter le compte administratif page 4.

Elle commence par présenter la section de fonctionnement : Il apparaît qu'en 2015 nous avons un excédent de 53.373,39 € (Recettes(G)) – (Dépenses(A)) plus l'excédent 2014 de 378.067,47 € (i) ce qui donne pour 2015 un excédent total de 431.440,86 €. Cette somme sera affectée au budget 2016.

Pour la section d'investissement : elle explique que pour l'exercice 2015 un excédent de 55.846,99 € (Recettes (H) – (Dépenses (B)) plus excédent 2014 de 90.943,32 €, donne un excédent total de 146.790,31 €. Cette somme est retrouvée sur le budget 2016 en recettes d'investissement sur le 001 (solde d'exécution positif reporté de 2016)

Madame ALVAREZ s'adresse à Madame DAGOSTINO, concernant les restes à réaliser de la section d'investissement, et lui pose la question suivante :

« Madame DAGOSTINO, par deux fois vous nous avez demandé le détail sur les restes à réaliser, est ce que vous l'avez retrouvé à la fin du C.A. ? »

Madame DAGOSTINO répond que ce n'est pas ce qu'elle avait demandé, et qu'elles se sont mal comprises mais que ce n'est pas grave.

Madame ALVAREZ continue la présentation :

- Les recettes s'élèvent à 480.303 €,
- Les dépenses s'élèvent à 693.278,49 €.

Le besoin d'autofinancement de 177.975,49 € sera équilibré dans le budget 2016 avec les propositions nouvelles.

Ce compte administratif 2015 est voté avant le budget primitif qui intégrera donc tous les résultats.

Les charges de personnel

La part des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement est de : 65,19 % (en 2014 59.57%)

Cette augmentation s'explique par :

- le recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement d'agents titulaires en arrêt de travail (maladies, A.T., maternité)
- le recrutement de vacataires pour les rythmes scolaires
- la titularisation d'un agent supplémentaire à la bibliothèque.
- Une revalorisation des catégories C
- Le glissement vieillesse technicité (notion de variation de la masse salariale à effectif constant, tenant compte des avancements sur la grille indiciaire et des changements de grade suite à un concours ou à une promotion).
- le recrutement d'un cadre A en cours d'année

Au 31/12/2015, la commune compte **37** agents titulaires et stagiaires. Le nombre de non-titulaires est de 17 regroupant les CDD remplacements, CDD rythmes scolaires et les saisonniers.

Madame DAGOSTINO intervient et fait remarquer qu'il y a un petit problème par rapport aux charges à caractère général et qu'il y a un souci au niveau de l'affranchissement.

La section de fonctionnement

En recettes (PAGE 14 DU CA)

L'ensemble des produits perçus en 2015 s'élève 2 509 848 € des recettes réelles de fonctionnement.

• Chapitre 013 atténuations des charges	88 368 €
Remboursement des indemnités journalières de congé maladie par l'assurance	
• Chapitre 70 produits des services	164 698 €
• Chapitre 73 Impôts et taxes	1 679 637 €
• Chapitre 74 Dotations subventions et participations	535 370 €
Le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité est la dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	
Dotation forfaitaire	409 212 €
Dotation nationale de péréquation	44 517 €
Fond dép. De la taxe professionnelle	49 447 €
Autres	32 194 €
• Chapitres 75 - Produits de gestion courante	32 212 €
• Chapitre 76 produits financiers (Versement crédit agricole)	6 €

- Chapitre 77 Produits exceptionnels 4 554€

La section de fonctionnement

En dépenses 2 456 474 €

Chapitre 011 Charges à caractère général	554 543 €
Chapitre 012 charges du personnel	1 601 521 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	261 875 €
Chapitre 66 Charges financières	38 214 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	320 €

La section d'investissement

En recettes 573 512 €

En 2015, les recettes d'investissement s'élèvent à 573 512 € auxquelles se rajoutent 515 303 € en restes à réaliser.

• Chapitre 10 – Dotations et fonds divers	237 824 €
Fctva	114 924 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	100 000 €
Taxe aménagement et TLE	22 900€
• Chapitre 13 – subvention d'investissement	172 662 €
• Chapitre 21 immobilisations (intégration)	128 132 €

La section d'investissement

En dépenses 517 665 €

En 2015, les dépenses d'investissement s'élèvent à 517 665 € auxquelles se rajoutent 693 278.49 € en restes à réaliser.

Chapitre 16 Emprunt 59 140 €

Les principaux équipements et travaux réalisés en 2015 :

Chapitre 20 – Etude	98 108 €
Etude- élaboration du PLU	98 108 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	330 350 €

Chapitre 23 Travaux en cours

153 198 €

Chapitre 27 – titres immobilisés

5 000 €

Madame ALVAREZ termine son allocution en précisant que les lignes des prévisions ont été en grande partie respectées.

Ensuite, Monsieur le maire propose que Madame RIOU prenne la présidence de la séance pour le vote du compte administratif, il sort alors de la salle du Conseil Municipal.

Madame RIOU prend la parole et demande de passer au vote sauf s'il y a des questions.

Monsieur VEYRAT fait remarquer que si on prend en compte les dépenses et les recettes effectives et qu'on rajoute les restes à réaliser dans les sections de fonctionnement et investissement, il existe un risque de déficit.

Madame ALVAREZ répond que cela fait deux ans qu'il pense qu'il y a un risque budgétaire alors qu'elle constate que les dépenses s'élèvent à 3 600 000 € et les recettes à 4 000 000 €.

Madame DAGOSTINO intervient en rajoutant que si le budget est équilibré, c'est grâce aux reports et qu'au fur et à mesure ces reports diminuent.

Madame ALVAREZ rétorque que s'il existe des reports, il faut bien les reporter ! et qu'effectivement les reports diminuent puisque des travaux d'investissements sont réalisés.

Monsieur VEYRAT intervient à nouveau, en demandant l'état des embauches depuis 2014 et précise qu'il a adressé ces questions par fax et qu'il n'a pas obtenu de réponse.

Madame RIOU lui répond qu'à ce sujet, une réponse est prévue dans les questions diverses.

Monsieur VEYRAT insiste et souhaite une réponse. Il estime que les charges du personnel ont explosé par rapport à la moyenne nationale et qu'il y a une envolée de 15 à 16 % par an.

Mme Riou prend la parole et rappelle que les créations d'emploi passent par des délibérations en Conseil Municipal et que, lorsque c'est le cas, les élus en sont de fait informés.

Face à l'insistance de Mr Veyrat qui exige une réponse immédiate, Mme Riou répond que Mr le Maire apportera en fin de séance des éléments de réponse à la question relative aux personnels.

Mr VEYRAT dit que l'opposition a le droit d'avoir le détail.

Monsieur BERNARDI quitte la salle du conseil à 19h20 sans en informer la présidente de séance, suivi de Mr VEYRAT à 19h23 ainsi que de l'ensemble de l'opposition.

Le quorum n'est plus atteint, la séance est interrompue et levée à 19h25.